



pays de Fayence: à propos du transfert de la compétence eau et assainissement à la CdC le 1/1/2020

J'ai eu connaissance du rapport des [consultants "à propos" sur l'eau](#) dans la perspective du transfert de la compétence le 1/1/2020 à la CdC imposé par la loi NOTRe.

C'est une première approche de la question du transfert de la gestion eau et assainissement des 9 communes à la CdC. L'objectif final c'est d'assurer une égalité de tous les abonnés consommateurs d'eau potable et rejeteurs d'eaux usées. La présentation démontre que transférer les réseaux des communes à la CdC est un véritable casse tête si on veut atteindre l'égalité, en harmonisant et en agrégeant l'existant, à consommation comme aujourd'hui.... C'est l'examen des tarifs EP eau potable et EU eaux usées, des coûts de chaque commune, des investissements, des personnels... etc... qui montre le casse tête. La question du passage en 2020, ou retardé jusqu'en 2026 au plus tard, ne changera rien au problème. Car on ne dérogera pas au transfert.

A mon avis, on n'en sortira pas avec la méthode qui est suggérée; il faut tout mettre à plat.

Comment expliquer à certains que leurs tarifs vont augmenter significativement alors que pour d'autres ils diminueraient.

Tout d'abord la relation avec E2S n'est pas abordée, or elle est capitale même si, selon moi, la fourniture d'eau brute par la SEM-E2S ou une SPL (société publique locale) et d'eau potable par les réseaux depuis les réservoirs des communes doivent rester séparées structurellement.

Elle est capitale d'une part à cause des données disponibles: E2S a 24 points de mesure des marnages aux sources et aux réservoirs.... des mesures toutes les 30 minutes.... et leur logiciel permet le suivi jour par jour, par mois et par année... Il suffit d'utiliser ces données et d'en faire les synthèses qu'on veut pour mieux gérer l'eau. Voici pour exemple le relevé du [réservoir Malueby de Fayence](#) le 24/4/2019.



Elle est capitale aussi parce que les communes ne consomment pas toute l'eau qu'elles pourraient. L'eau des sources une fois prélevée est "fatale" et peut donc être intégralement consommée. Or nos excédents (l'eau que nous ne consommons pas) sont bon an mal an, de l'ordre de 45-50% et vont au littoral, ce que d'aucuns appellent une exportation. En fait le littoral assure l'équilibre entre la production et la consommation. C'est une question d'organisation des réseaux et de tarifs des communes.... et de l'incitation erronée à mon sens - vu nos ressources particulières - d'économiser l'eau. La consommation des communes du pays de Fayence pourrait donc être supérieure à ce qu'elle est.

La quasi totalité de l'eau produite provient des sources de la Siagnole par le canal Romain (alimenté par source romaine dite Neissoun) et le canal Jourdan (alimenté par la source Jourdan et les sources nouvelles). La production totale d'eau en 2017, année de sécheresse, a été de 9.5 millions de m³, dont 8 millions de m³ (83.4%) provenaient des sources. Le reste soit 1.5 million de m³ provenait des 4 sondages de la plaine Barrière 1 et 2 à Montauroux, Tassy 1 et 2 à Tourrettes. La consommation de cette eau est répartie entre 8 des communes du pays de Fayence (hors Tanneron), plus les Adrets de l'Esterel et Fréjus (le réservoir du Gargalon). En 2017 année de sécheresse, cette consommation était de 56.4% par le pays de Fayence et les Adrets, et de 43.6% par le Gargalon. Les quotas d'eau alloués depuis toujours ne sont plus aussi impératifs qu'ils l'étaient car le littoral dispose d'autres ressources d'eau.

Par comparaison, en 2015 la production était aussi de 9.5 millions de m³, dont 93.2% provenait des sources; 53.3% étaient consommés par le pays de Fayence; 46.7% par le Gargalon. En 2018, année plus pluvieuse, la production fut de 9.35Mm³ dont 98% des sources, et dont 48% furent consommés en pays de Fayence et 52% par le Gargalon; raison: pluies plus abondantes, donc moins d'arrosages des jardins.

Je pense donc que la bonne méthode serait de tout mettre à plat... Des tarifs uniques et progressifs permettant de consommer plus de l'eau produite sans esprit d'économies d'eau, sauf en période d'étiage. L'augmentation de la consommation apporterait les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'ensemble intégré et permettrait les investissements d'entretien, d'extension et de modernisation nécessaires, notamment l'amélioration des rendements par diminution des fuites.

Je pense aussi que le tarif de vente d'eau brute aux communes, pourrait être ajusté à la baisse au vu d'un TRI de 8-12% permettant investissements d'entretien et d'extension. Et si possible de pratiquer un tarif plus élevé pour le réservoir de Gargalon au motif qu'une partie provient du forage 2 de la Barrière et donc est pompée.